

## HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

LUNDI	8h30 - 12h
MARDI :	9 h - 12h / 14h - 17h30
MERCREDI :	9h - 12h
JEUDI :	13h30 - 18h
VENDREDI :	9h - 12h / 14h à 17h
SAMEDI :	9h - 12h
☎	02 99 76 06 22
Mail :	accueil.mairie@chatillon-en-vendelais.fr

## SOLIDARITÉ UKRAINE

Vous avez été nombreux à répondre à l'appel à solidarité pour l'Ukraine et vos dons ont été remis à la protection civile qui va se charger de les acheminer.

Merci à vous tous pour ces gestes qui, en ces temps troublés, vont droit au coeur des personnes en difficulté et des bénévoles.



Départ de Châtillon



Arrivée à la Protection Civile

## DATES À RETENIR

**Samedi 23 avril 2022**

Conférence sur la construction et l'utilisation de la voie ferroviaire Vitré-Pontorson-Moidrey par M. REYNAUD

**Samedi 21 mai 2022**

Conférence sur l'histoire sociale de la voie ferrée à destination du Mont-Saint-Michel par Y. TIZON (cheminot et historien bénévole)

**Samedi 21 et dimanche 22 mai 2022**

**150 ans - Anniversaire de l'achèvement de la ligne ferroviaire**

**Vitré-Mont St Michel**

Expositions, randonnée guidée (rdv près de l'ancienne gare)  
+ conférences au Bar l'Harmonie



## ARGENT DE POCHE

Ce dispositif a pour objectif de valoriser l'engagement des jeunes de **16 à 18 ans** et leur participation à la vie de la commune, de les impliquer dans leur cadre de vie, de valoriser aux yeux des adultes leur travail effectué. Il permet d'améliorer l'image et le comportement des jeunes sur notre commune.

Des travaux divers sont réalisés par missions de **3 h** (arrosage, nettoyage de parterre, de bâtiments, peinture, archivage mairie...).

La rémunération est de 15 euros pour une mission de 3 heures.

Les inscriptions sont à faire à la mairie, avant le 30 avril 2022

## COMITÉ DES FÊTES

Après deux ans sans manifestation, le Comité des Fêtes de Châtillon-en-Vendelais a décidé de vous convier au repas du 14 juillet prochain.

Avec toute la motivation des bénévoles et le recrutement de quelques nouvelles personnes, nous souhaitons vous proposer le traditionnel repas avec quelques petits changements.

Nous avons décidé de remplacer les cochons par du jambon à l'os avec la farce habituelle et tant appréciée et du gratin dauphinois.

Pour finaliser au mieux nos commandes et ne pas avoir de mauvaises surprises, la vente de tickets repas se fera uniquement sur réservation, pendant tout le mois de juin (il n'y aura pas de vente sur place le 14 juillet).

\* Après des 2 personnes suivantes :

Laurence BERTHIER ☎ 06 73 87 83 95  
La Rabelière  
35210 CHÂTILLON-EN-VENDELAIS

Marie-Édith GAILLARD ☎ 06 70 36 40 85  
4 - le Bois Joly  
35210 CHÂTILLON-EN-VENDELAIS

Tarif adulte : 15 euros

Tarif enfant : 7 euros

(les tickets repas vous seront retournés après réception des chèques).

\* Et dans tous les commerces de la communes : la boulangerie BESNIER, chez Mr MALOT, la GUINGUETTE etc..

N'hésitez pas à en faire part à votre famille, amis et voisins.

Votre présence suffira à encourager tous ces bénévoles.

Nous espérons vous retrouver très nombreux le 14 juillet prochain avec le soleil.

## LA GUINGUETTE DE VILLANFRAY EST DE RETOUR !

La guinguette ouvre le Vendredi 15 avril à partir de 16 h 00.

Pour cette saison 2022, nous avons prévu quelques nouveautés.

Tout d'abord, des animations tout au long de l'été (concerts, expositions, marché de créateurs, brocante...).

Et pour son ouverture le week-end de Pâques, la guinguette invite les petits et les grands à une chasse aux œufs, le lundi 18 avril à 16 h 00.

Autre nouveauté, un parking à proximité a également été créé (situé route de Taillis). Vous avez toujours la possibilité de vous garer sur le parking de l'Espace Jeunes (ancienne gare) à Châtillon-en-Vendelais.

Rendez-vous à la guinguette pour découvrir les autres nouveautés.

Nous avons hâte de vous retrouver !

Plus d'informations (horaires d'ouverture, programme des événements) sur les réseaux sociaux (Facebook et Instagram) @chateaudevillanfray ou sur google « la guinguette de Villanfray ».



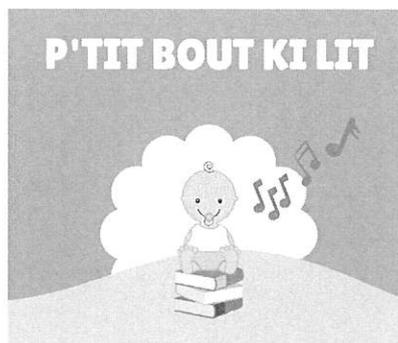
## MÉDIATHÈQUE

### P'tit bout ki lit

Écouter des histoires, chanter des comptines et des chansons, découvrir des jeux de doigts, c'est le programme de P'tit bout ki lit à la médiathèque afin d'initier les plus jeunes (0 - 3 ans) au plaisir des histoires. Car ouvrir un livre, même quand on ne sait pas lire, c'est un plaisir !

**Vendredis 29 avril, 20 mai, 24 juin et 8 juillet à 11 h**

Gratuit - Sur inscription



### Soirée jeux de société en partenariat avec Monsieur Dé

Seul, en famille ou entre amis, venez passer une soirée jeux de société à la médiathèque

**Vendredi 8 avril à 20h30**

À partir de 7 ans - Gratuit - Sur inscription

### Brico du mercredi

La médiathèque propose une après-midi conviviale autour d'activités manuelles :

**Mercredi 20 avril à 15h**

Gratuit - Sur inscription

### Apéro-concert : La chanson vagabonde

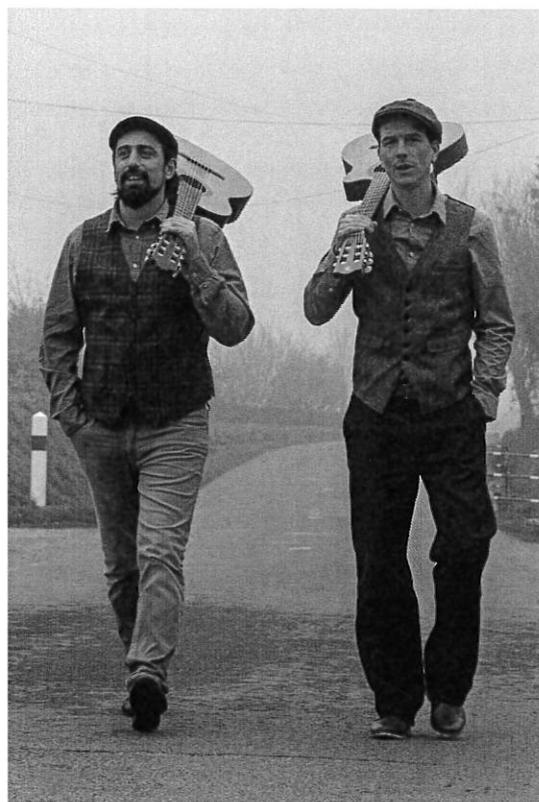
La Chanson Vagabonde, c'est l'histoire d'une rencontre entre deux amis musiciens qui se croisent depuis plus de 15 ans sur différents projets.

Animés par un même goût pour la poésie et les musiques d'ici et d'ailleurs (Musiques Latines et Caraïbéennes, Java, Bossa Nova, Swing, Maloya...), ils créent un spectacle où se mélangent leur expériences et leurs influences diverses... Des compositions personnelles, des poèmes mis en musique (Rimbaud, Corneille, Paul Fort...) et des reprises revisitées de Brassens, Brel, Gainsbourg, Jean Yanne, Bobby Lapointe ou Bourvil...

Les voix envoûtantes de ces deux guitaristes vous emmèneront au coeur d'un « Cabaret-Tropical » aussi atypique qu'éclectique.

**Vendredi 6 mai à 19 h 00 - à la médiathèque**

Tout public - Gratuit - Sur inscription



### Horaires de la médiathèque

**Mardi : 16 h - 19 h**

**Mercredi : 15 h - 18 h**

**Vendredi : 16 h - 18 h**

**Samedi : 10 h 30 - 12 h 30**

*Pendant les vacances de printemps,  
la médiathèque sera fermée du 11 au 16 avril inclus.*

Le sondage a été diffusé pendant 2 mois. Au total, 119 personnes ont répondu dont 102 Châtillonnais.

Ci-dessous, sont représentées les moyennes des notations pour chacune des thématiques (barre haute = Châtillonnais ; barre basse = non Châtillonnais) ainsi que les commentaires relatifs à celles-ci.

### Logement



Adapter l'offre de logement à la demande (location, vieillissement, familles).

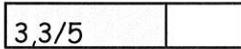


Manque d'aides financières.  
Réhabiliter les logements vacants du centre en priorité.

### Commerce



Amener les commerces dans le centre.



Commerces du centre à l'abandon  
Améliorer l'accès aux commerces (vélos, piétons, personnes âgées).  
Manque : dépôt de pain, restaurant, marché.

### Services



Présence du cinéma appréciée.  
Arrivée de la maison de santé valorisée.

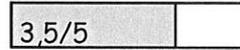


Parkings insuffisants pour accéder aux services.  
Avoir une station essence et un distributeur de billets.  
Réouverture de l'espace jeune.

### Tourisme

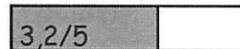


Avoir une offre de vélos électriques.  
Compléter l'offre d'hébergement.  
Réappropriation du moulin.



Maison de vie et d'histoire locale.  
Faire le tour du lac.

### Mobilités



Communiquer sur les horaires du car.  
Avoir une navette Vitre-Fougères à la demande (jeunes, anciens).



Sécuriser les déplacements piétons.  
Développer les pistes cyclables et stationnements vélos.  
Mise en relation des covoitureurs.

### Stationnement



Problématique de stationnement : rue de la gare, rue du Lac, place de l'Église.  
Stationnement anarchique près des écoles, sur les trottoirs.  
Places de stationnement manquantes ou sur occupées aux heures de pointes et événements.

## A SAVOIR :

### 1. Logement

Pour vos projets d'acquisition-rénovation et réhabilitation de votre habitat, des aides financières existent sur le territoire de Vitré Communauté. Pour plus d'informations vous pouvez prendre rendez-vous auprès de la Maison du Logement (02 99 74 02 87 ; maison-du-logement@vitrecommunaute.org) ou prendre rendez-vous en mairie de Châtillon en Vendelais (1<sup>er</sup> niveau d'informations).

### 2. Commerce

Vos commerçants proposent des services de retraits d'argent (de 20€ à 100€) :

- Bar-tabac « Le temps de l'harmonie » : clients du groupe La Poste
- Supérette « Vivéco » : clients du Crédit Mutuel
- Boulangerie Besnier : clients du Crédit Agricole

### 3. Mobilités

Vitré Communauté a mis en place un partenariat avec l'application mobile « Klaxit » permettant de mettre en relation les covoitureurs résidant et/ou travaillant sur l'intercommunalité. Cette plateforme est téléchargeable depuis votre mobile. Une fois l'application installée et votre compte créé, il suffit d'indiquer votre lieu de travail et une heure d'arrivée. Les passagers voyagent gratuitement et les conducteurs sont rémunérés entre 2€ et 4€ par trajet pour chaque passager transporté.

## COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Vous préparez votre retraite,  
Vous payez trop cher votre complémentaire santé actuelle,  
Vous n'avez pas ou plus de complémentaire santé,  
Pensez à la complémentaire santé communale.  
Les 2 organismes assureurs retenus par le CCAS de Châtillon-en-Vendelais peuvent vous faire une étude personnalisée.



Contact : Fabien LINEK  
06 48 79 59 74



Contact : Nathalie MASSE  
06 75 42 39 74



**France  
services**

Liberté  
Egalité  
Fraternité

### HORAIRES

Lundi : 8 h 30 - 12 h 30  
Mardi : 9 h - 12 h / 14 h - 17 h 30  
Mercredi : 9 h - 12 h  
Jeudi : 13 h 30 - 18 h  
Vendredi : 9 h à 12 h / 14 h à 17 h

Sur rendez-vous

3 place de l'Église  
35210 CHÂTILLON-EN-VENDELAIS

☎ 02 30 28 10 84

franceservices@chatillon-en-vendelais.fr

France Services est un espace ouvert à tous, il permet aux habitants de Châtillon-en-Vendelais et des communes environnantes d'accéder dans un seul et même lieu aux principaux organismes de services publics : le ministère de l'Intérieur, le ministère de la Justice, les Finances publiques, Pôle emploi, l'Assurance retraite, l'Assurance maladie, la Caf, la MSA et la Poste.

Deux agents France Services, formés et disponibles, vous accompagnent ainsi dans vos démarches du quotidien : immatriculation de véhicules, APL, carte grise, RSA, impôts, permis de conduire, accès à vos services en ligne...

Mme RUFFEVEILLE, contrôleuse des Impôts au Service des Particuliers de Vitré assurera une permanence le mardi 17 mai, le matin, au sein du France Service de Châtillon-en-Vendelais. Les modalités d'organisation ne sont pas encore précisées mais tous les habitants de la commune et des communes voisines pourront si besoin la solliciter lors de cette permanence.

En complément des démarches administratives, France Services de Châtillon-en-Vendelais vous donne accès à un poste informatique en libre-service.

## NOUVEAU À CHÂTILLON

Ouverture de l'atelier MICOTON, couture : retouches, créations et cours individuels ou collectifs sur demande.  
Adresse : 49 A rue du Lac  
Horaires d'accueil : lundi, mardi, jeudi de 13h30 à 15h30 et vendredi de 13h30 à 18h - Ouverture prévue le 4 avril.  
Merci de prendre rendez-vous au 07 67 53 57 71

## ESPACES LOISIRS ITINÉRANTS

À Balazé  
Lieu : Salle des sports  
Du 11 au 15 avril 2000 de 9 h (accueil) - 10 h à 18 h

Renseignements et inscriptions :  
Mairie de Balazé : 02 99 76 97 18  
Mairie de Châtillon-en-Vendelais : 02 99 76 06 22



Fédération Sportive et Culturelle de France  
COMITÉ DÉPARTEMENTAL ILLE ET VILAINE



Révêler la passion qui vous anime.

## PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE L'INFLUENZA AVIAIRE

La situation épidémiologique vis-à-vis de l'Influenza Aviaire Hautement Pathogène reste préoccupante :

Les départements du Sud-Ouest de la France font face à un nombre très important de foyers impliquant l'abattage massif de volailles.

Régulièrement des foyers sont détectés au sein de la faune sauvage dans l'ouest de la France (Morbihan, Côtes d'Armor, Manche).

Récemment, deux cas ont été détectés en Mayenne, l'un dans une basse-cour, l'autre en élevage.

Dans ce contexte, le maintien des mesures de prévention à appliquer par les détenteurs de volailles et autres oiseaux captifs sur l'ensemble du territoire métropolitain est plus que jamais d'actualité :

Mise à l'abri des volailles des élevages commerciaux et claustration ou mise sous filet des basses-cours.

Interdiction de l'organisation de rassemblements d'oiseaux (sauf dérogations).

Conditions renforcées pour le transport, l'introduction dans le milieu naturel de gibiers à plumes et l'utilisation d'appelants.

Interdiction des compétitions de pigeons voyageurs au départ ou à l'arrivée de la France jusqu'au 31 mars.

Vaccination obligatoire dans les zoos pour les oiseaux ne pouvant être confinés ou protégés sous filets.

Surveillance clinique quotidienne dans tous les élevages.

La mise en application de ces mesures est essentielle pour éviter l'installation de ce virus sur notre territoire et protéger les élevages contre le risque qu'il représente. Ce virus n'est pas transmissible à l'homme.

MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE L'ALIMENTATION  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Les mesures de biosécurité à appliquer dans les basses cours

À DESTINATION DES DÉTENEURS DE VOLAILLES  
OU AUTRES OISEAUX CAPTIFS DESTINÉS UNIQUEMENT  
À UNE UTILISATION PERSONNELLE, NON COMMERCIALE

- Exercer une **surveillance quotidienne** de vos oiseaux.
- Aucune volaille (palmipèdes et gallinacés) de la basse cour **ne doit entrer en contact direct** ou avoir accès à des volailles d'un élevage professionnel.
- **Limiter l'accès de la basse cour** (l'endroit où vous détenez vos oiseaux) aux personnes indispensables à son entretien.
- **Protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages** ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles.
- **Protéger et entreposer la litière neuve** à l'abri de l'humidité et de toute contamination, sans contact possible avec des cadavres.
- **Ne jamais utiliser d'eaux de surface** : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage.
- Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une **période de stockage de 2 mois**. Au-delà de cette période, l'épandage est possible.
- **Réaliser un nettoyage régulier** des bâtiments et du matériel utilisé pour la basse cour.

### RECOMMANDATIONS POUR L'ÉLEVEUR

- Portez des bottes, une blouse dédiée et éventuellement des gants pour soigner vos oiseaux.
- Lorsque vous quittez votre basse cour, laissez vos équipements (bottes, blouse, gants...) dédiés à l'entrée de cette dernière.
- Dans tous les cas, lavez régulièrement vos bottes, blouses et gants à l'eau chaude et au

détergent ou désinfectez-les. Aucune souillure ne doit persister. Lavez aussi régulièrement le matériel d'élevage (fourches, mangeoires...).

- Lavez soigneusement vos mains à l'eau chaude et au savon après avoir été en contact avec des oiseaux.
- Ne pas vous rendre dans d'autres élevages sans précautions particulières.

**SI UNE MORTALITÉ ANORMALE EST CONSTATÉE :**  
CONSERVER LES CADAVRES EN LES ISOLANT ET EN LES PROTÉGEANT  
ET CONTACTEZ VOTRE VÉTÉRINAIRE OU LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
EN CHARGE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS.

SMICTOM

Le Village du réemploi et de la réparation

Le SMICTOM organise sa 1<sup>ère</sup> édition du Village de Réemploi et de la Réparation  
le 14 mai de 10 h à 18 h  
au parc des expositions de Vitré.

Dans le cadre du label Territoire Économe en Ressources, le SMICTOM Sud-Est 35 organise un salon sur le Réemploi et la Réparation. Un évènement territoriale dédié à la seconde vie des objets.

Au cours de cet évènement convivial, participatif et ouvert à tous, les acteurs locaux du réemploi des objets vous feront découvrir des moyens et idées pour agir au quotidien (quel que soit son niveau) afin de moins jeter.

Plus d'une quinzaine de partenaires locaux ont répondu présent.

Parmi eux : artisans, artistes ou encore associations viendront partager les bonnes pratiques à travers un parcours interactif, des animations, ateliers pratiques, des expositions ou encore des conférences.

Et pourquoi ne pas venir avec vos objets pour leur donner une seconde vie ?

Les bénévoles du repair café n'attendent que vous pour apprendre ensemble à réparer les petites pannes.

Des objets dont vous n'avez plus l'utilité ?

Venez faire un tour sur la zone de gratuité pour déposer vos trésors et peut-être dégoter une petite merveille !

Pour plus d'informations sur l'évènement et sur le programme, rendez-vous sur la page Facebook du SMICTOM : [www.facebook.com/smictomsudest35](http://www.facebook.com/smictomsudest35)

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU JEUDI 03 MARS 2022**

**Étaient Présents :** Jean Luc DUVEL, Christine FERARD, Gérard BEAUGENDRE, Jean Yves GARDAN, Marie Paule GILLOUARD, Bernard JACQUES, Aurélie LEGROS, Claudie BENARD, Suzanne DOURDAIN MOREL, Fabienne GUILLOIS, Miguel LOYARTE, Yohann CHANTREL, Jean Yves TALIGOT, Françoise MARTIN, Pierre Henri GASDON

**Étaient Absents Excusés :** Maud PERREUL, pouvoir à Fabienne GUILLOIS  
Michèle PAQUET, pouvoir à Jean Yves GARDAN  
Arnaud VOISINNE, pouvoir à Gérard BEAUGENDRE  
André LUCAS

**PRÉSENTS : 15**  
**POUVOIRS : 3**  
**VOTANTS : 18**

Secrétaire de séance : Bernard JACQUES

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose que soit ajoutée une question complémentaire :

- Approbation de la convention relative aux activités FSCF 2022 avec la commune de Balazé

**A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire aux fins demandées.**

**1 - APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 13 JANVIER 2022**

Bernard JACQUES fait une remarque : il y a un copier collé malheureux à l'article 4.2 du procès verbal : il convient d'approuver le règlement intérieur et non la charte des commissions municipales.

Avec cette modification, le Procès Verbal du 13 janvier est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

**2 - FINANCES**

**2.1 - Vote des comptes administratifs et des comptes de gestion 2021 de tous les budgets**

**BUDGET PRINCIPAL**

**Vote du compte administratif 2021**

En l'absence du Maire,

**A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver le compte administratif 2021 présenté comme suit :**

Fonctionnement

Dépenses	1 285 293.70 €
Recettes	1 560 356.92 €
Excédent de l'exercice 2021	275 063.22 €

Le résultat à affecter pour l'année 2021 représente un excédent de 275 063.22 €.

Investissement

Dépenses	738 920.37 €
Recettes	1 266 337.29 €
Excédent de l'exercice 2021	527 416.92€

Compte tenu de l'excédent de l'exercice antérieur reporté de 558 374.35 €

Le résultat à reporter pour l'année 2021 représente un excédent de 1 085 791.27 €.

Vote du compte de gestion 2021

Ces résultats sont identiques aux résultats constatés au compte de gestion établi par le Trésorier Principal.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver le compte de gestion 2021

**BUDGET « LOTISSEMENT DU BOIS GUICHARD »**

Vote du compte administratif 2021

En l'absence du Maire,

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver le compte administratif 2021 présenté comme suit :

Fonctionnement

Dépenses	328 283.94 €
Recettes	312 134.69 €
Déficit 2021	16 149.25 €
Excédent antérieur	210 103 €
<b>Résultat de clôture (excédent)</b>	<b>193 953.75 €</b>

Investissement

Dépenses	242 702.89 €
Recettes	327 033.54 €
Excédent 2021	84 330.65 €
Déficit antérieur	327 033.54 €
<b>Résultat de clôture (déficit)</b>	<b>242 702.89 €</b>

Vote du compte de gestion 2021

Ces résultats sont identiques aux résultats constatés au compte de gestion établi par le Trésorier Principal.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver le compte de gestion 2021.

**BUDGET « PARC D'ACTIVITES DE LA PIMOTIERE »**

Vote du compte administratif 2021

En l'absence du Maire,

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver le compte administratif 2021 présenté comme suit :

Fonctionnement

Dépenses	0 €
Recettes	14 000 €

Investissement

Dépenses	0 €
Recettes	0 €

<i>Excédent 2021</i>	14 000 €	<i>Résultat 2021</i>	0 €
<i>Excédent antérieur</i>	97 575.84 €	<i>Résultat antérieur</i>	0 €
<i>Résultat de clôture (excédent)</i>	83 575.84 €	<i>Résultat de clôture</i>	0 €

### Vote du compte de gestion 2021

Ces résultats sont identiques aux résultats constatés au compte de gestion établi par le Trésorier Principal.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver le compte de gestion 2021

BUDGET « CAMPING »
--------------------

### Vote du compte administratif 2021

En l'absence du Maire,

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver le compte administratif 2021 présenté comme suit :

<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
Dépenses	0 €	Dépenses	0 €
Recettes	7 512 €	Recettes	6 228.42 €
<i>Excédent 2021</i>	7 512 €	<i>Résultat 2021</i>	6 228.42 €
<i>Excédent antérieur</i>	6 228.42 €	<i>Déficit antérieur</i>	21 245,78 €
<i>Résultat de clôture (excédent)</i>	7 512 €	<i>Résultat de clôture (déficit)</i>	15 017.36 €

### Vote du compte de gestion

Ces résultats sont identiques aux résultats constatés au compte de gestion établi par le Trésorier Principal.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver le compte de gestion 2021.

## 2.2 - Approbation du bilan financier 2021 du restaurant scolaire

Christine FERARD présente le bilan financier 2021 du restaurant scolaire.

Ce bilan a été étudié par la commission finances.

Après analyse des éléments présentés, compte tenu du nombre de repas servis, le coût de revient d'un repas est de 5.53 €. Il en résulte une participation de la commune de 1.18 €/repas.

La commission Finances donne un avis favorable.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver le bilan du restaurant scolaire de l'année 2021

## 2.3 - Approbation du bilan financier 2021 de l'école publique

Christine FERARD présente le bilan financier 2021 de l'école publique.

Après analyse des éléments présentés,

- Le coût de revient d'un élève de maternelle est de 1 318.48 €
- Le coût de revient d'un élève de primaire est de 396.11 €.

Le coût de revient d'un élève de maternelle et d'un élève de primaire est déterminé à partir des dépenses de fonctionnement réparties comme suit :

- Dépenses communes (primaire + maternelle)
- Dépenses uniquement « maternelle »
- Dépenses uniquement « primaire »

Ce coût par élève servira ensuite de base au calcul :

- Des participations des communes extérieures
- De la participation à l'Ecole Privée conformément à la convention d'association

**La commission Finances donne un avis favorable.**

**A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver le bilan de l'année 2021 et de valider le coût de revient d'un élève (maternelle et primaire) tel qu'indiqué ci-dessus.**

#### 2.4- Approbation de la subvention à l'OGEC

Christine FERARD rappelle qu'à la rentrée scolaire de septembre 2021,

- ✓ Le nombre d'élèves châtillonnais (80 élèves) se répartit comme suit :
  - 35 élèves en maternelle
  - 45 élèves en primaire
- ✓ Le nombre d'élèves extérieurs (34 élèves) se répartit comme suit :
  - 12 élèves en maternelle
  - 22 élèves en primaire

La subvention à l'O.G.E.C., compte tenu du coût de revient de l'année 2021, serait de :

- ✓ 63 971,75€ pour les élèves de Châtillon
- ✓ 21 107 € pour les élèves des communes extérieures, compte tenu de la participation des communes de Princé, de Montreuil des Landes, de Parcé et de Montautour et de la non-participation de Dompierre du Chemin (2 élèves en maternelle et 1 élève en primaire), de Saint M'Hervé (aucun élève en maternelle et 1 élève en primaire),

**Soit un total de 85 078,75€.**

**La commission Finances donne un avis favorable.**

**A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de valider le montant de la subvention versée à l'OGEC telle qu'indiqué ci-dessus.**

#### 2.5- Approbation de l'état annuel des indemnités brutes

Christine FERARD explique qu'il y a obligation de préciser désormais l'état annuel des indemnités brutes par les élus avant le vote du budget. (articles 92 et 93 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement de la vie locale et à la proximité de l'action publique).

		Mairie	Vitré Co	Syndicats
Jean Luc DUVEL	Maire	19 266,48 €		
Gérard BEAUGENDRE	1ere adjoint	7 392,96 €		
Christine FERARD	2ème adjointe	7 392,96 €		
Jean Yves GARDAN	3ème adjoint	7 392,96 €		
Marie Paule GILLOUARD	4ème adjointe	6 002,04 €		
Arnaud VOISINNE	5ème adjoint	3 185,26 €		
Bernard JACQUES	5ème adjoint	1 984,01 €		
Claudie BENARD	Conseillère déléguée	2 403,60 €		
Aurélie LEGROS	Conseillère déléguée	2 403,60 €		
Montant total		57 423,87 €	- €	- €

Ces éléments sont donnés à titre d'information. Il n'y a pas de vote.

## 2.6 - Approbation de la constitution d'une provision sur créances douteuses

Christine FERARD précise que les provisions pour dépréciation des créances contentieuses s'analysent désormais comme une dépense obligatoire pour toutes les collectivités, sans condition de seuil démographique. Les articles du CGCT rendant obligatoires les dotations aux provisions des créances douteuses -article R2321-2-3°- une provision doit être constituée par délibération de l'assemblée délibérante lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur comptes de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public à hauteur du risque d'irrécouvrabilité estimé par la collectivité à partir d'informations communiquées par le comptable.

La méthode pour évaluer la dépréciation des créances contentieuses se fait de manière statistique, en appliquant un taux (taux à définir minimum 15 %) au montant total des pièces prises en charge depuis plus de deux ans composant les soldes débiteurs des comptes de tiers de créances douteuses et/ou contentieuses (en M14 : 4116, 4126, 4146, 4156, 4161 4626, 46726).

Le compte de gestion 2021 fait apparaître les montants suivants :

- Article 4116 « redevables - contentieux » : 6126.56 €
- Article 4146 « locataires-acquéreurs locataires-contentieux » : 109.20 €

Le montant de la provision pour créances douteuses à prévoir au budget primitif 2021 est de :

6 235.76 € (somme des comptes) x 15 % (taux défini) soit la somme à provisionner : 935.36 € arrondie à 1 000 €

Pour les budgets à venir, cette provision ne sera réévaluée que si le montant dépasse la somme inscrite au BP 2022, soit la somme de 1 000 €.

La commission Finances donne un avis favorable.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de provisionner les créances douteuses pour un montant de 1 000 € au BUDGET PRIMITIF 2022**

### 3 - ECOLE PUBLIQUE

#### Vote d'une subvention à l'école publique pour projet pédagogique

Claudie BENARD explique que l'école publique demande une subvention pour un projet pédagogique de classes de mer en mai pour les enfants de CM1-CM2 (47 élèves) de partir en classe de découverte pour un séjour de 3 jours en classe de mer, au centre PEP du cap Fréhel du 7 au 10 Juin 2022 inclus. Le cout total du projet est de 12 508.50 €.

L'école publique demande une subvention aux enfants de chaque commune concernée par ce projet à hauteur de 10 €. Il y a 29 enfants chatillonnais soit une demande de subvention de 290 €.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver la subvention pour un montant de 10 € par enfant.**

### 4 - RELAIS PARENTS ENFANTS

#### Approbation du bilan d'activités et du bilan financier 2021 du Relais Parents Enfants

Aurélie LEGROS explique les grandes lignes du bilan d'activités du relais parents enfants animé par Claire Sophie CHEREL.

Le Bilan d'activités et le bilan financier (voir ci joints) ont été étudiés et approuvés par le comité de pilotage du RIPAME le 22 février.

Le bilan financier a été étudié par la Commission Finances le 23 février qui a émis un avis favorable.

Le bilan fait apparaître un montant de dépenses de fonctionnement à hauteur de 49 547.38 euros en 2021. Le RIPAME, qui a ouvert le 1<sup>er</sup> avril 2019, est financé à hauteur d'environ 85% par la CAF. Le reste à charge sera réparti entre les 9 communes selon le nombre d'habitants soit un coût estimatif prévisionnel de 1 255.73 euros pour la commune de Chatillon en Vendelais.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d' :**

- approuver le bilan d'activités du RIPAME de l'année 2021
- approuver le bilan financier du RIPAME de l'année 2021 et d'autoriser M. Le Maire ou son représentant à recouvrer les sommes dues par chacune des communes membres au titre de l'année 2021.

### 5- VOIRIE

#### Approbation de l'acquisition de deux désherbeuses à air chaud pulsé et sollicitation d'une subvention auprès de la Région

Gérard BEAUGENDRE informe que la commune souhaite acquérir deux désherbeuses à air chaud pulsé pour un montant total de 5993.48 euros HT. Cet équipement est subventionné à hauteur de 50% par la Région.

La commission Voirie et Finances ont donné un avis favorable.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'acquiescer les deux désherbeuses à air chaud pulsé, de valider le plan de financement et de solliciter une subvention à hauteur de 50% auprès de la Région Bretagne.

## 6 - ECLAIRAGE PUBLIC

### Présentation du Rapport de l'année 2021

Gérard BEAUGENDRE présente le rapport d'activités 2021 par le Syndicat départemental d'Energie d'Ille et Vilaine concernant la commune.

## 7 - JURY D'ASSISES

### Désignation des jurés

Conformément au code de Procédure Pénale, il sera procédé au tirage au sort des jurés pour l'année 2022. Le tirage portera sur la liste générale des électeurs de la commune :

- un 1<sup>er</sup> tirage donnera le n° de la page de la liste,
- un 2<sup>ème</sup> tirage donnera la ligne, par conséquent le nom du juré.

Pour Châtillon, le nombre de jurés est de 1 mais le nombre de noms à tirer est le triple, par conséquent, 3 noms ont été tirés au sort : GILLES Antoine, BLANCHET Elodie, DELEPINE Anthony.

## 8 - JEUNESSE

### Approbation de la convention relative aux activités FSCF 2022 avec la commune de Balazé

Aurélien LEGROS explique que depuis plusieurs années, les communes de Balazé et Châtillon en Vendelais mettent en place chaque année un projet d'animation pour les jeunes de plus de 10 ans. Il vous est proposé de reconduire ce projet en 2022 avec l'intervention de la FSCF du 11 avril au 15 avril, du 11 au 15 juillet, du 18 au 22 juillet (à Châtillon en Vendelais), du 22 au 26 août et du 24 au 28 octobre. Ces activités auraient lieu quatre semaines à Balazé, une semaine à Châtillon en Vendelais.

Les tarifs seraient selon le quotient familial de 28,80 euros à 41,25 euros la semaine pour un enfant, de 27,35 euros à 39,20 euros pour un second enfant, de 26,50 euros à 37,95 euros pour un troisième enfant et de 6,70 euros à 12,80 euros à la journée. Pour les familles non allocataires de la commune, les tarifs seraient un peu plus élevés.

Les dépenses seraient réglées totalement par la commune de Balazé. La partie forfaitaire de 7281 euros serait répartie au prorata du nombre de participants de jeunes de chaque commune.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de reconduire le projet d'animation 2022 avec l'intervention de la FSCF
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention avec la commune de Balazé
- de prévoir les crédits y afférent au budget 2022

## 9 - INFORMATIONS DIVERSES

Dans le cadre des délégations attribuées par délibération du Conseil Municipal au Maire :

### ↪ Marchés :

- Signature d'un devis relatif à la réalisation de tests d'étanchéité à l'air de la maison de santé - Prestataire retenu : AVIZE pour un montant de 980 € HT
- Signature d'un devis relatif au branchement téléphonique de la maison de santé - Prestataire retenu : ORANGE pour un montant de 1450 € HT
- Signature d'un devis relatif au branchement à la fibre de la maison de santé - Prestataire retenu : ORANGE pour un montant de 1598 € HT
- Signature d'un devis relatif à la réparation de l'ascenseur de la mairie (remplacement disjoncteur différentiel et batterie de l'onduleur - Prestataire retenu : MP ARVOR pour un montant de 575 € HT
- Signature d'un devis relatif à la réparation du Renault Mascott - Prestataire retenu : CHATILLON AUTO SERVICES pour un montant de 2783.50 € HT

### ↪ Personnel :

- Signature d'un contrat à durée déterminée de Mme Valérie BRAULT entre le 24 et le 27 janvier 2022 pour un poste d'ATSEM et d'accompagnement des enfants au restaurant scolaire (29/35<sup>ème</sup>)
- Signature d'un contrat à durée déterminée de Mme Valérie BRAULT entre le 04 et le 11 mars 2022 pour un poste d'agent périscolaire et d'agent de ménage (35 heures)

### ↪ Urbanisme :

- Décision de non préemption par la commune en date du 25 février 2022 du 2 place de l'Eglise - Acquéreur : M. BEN DEBBA
- Décision de non préemption en date du 25 février 2022 du 50 rue du Lac - Acquéreurs : M. et Mme MAURICIO DE SOUSA
- Décision de non préemption en date du 03 mars 2022 du 34 rue du Bois Guichard - Acquéreurs : M. et Mme CARRE

## 10 - QUESTIONS DIVERSES

Jean Luc DUVEL félicite les agriculteurs locaux qui ont organisé une magnifique fresque vue du ciel lors du passage du tour de France à Chatillon en vendelais et qui ont été récompensé par le 2<sup>ème</sup> prix au palmarès du concours Tour de France - FNSEA.

Claudie BENARD annonce que des portes ouvertes des écoles auront lieu (le 19 mars pour l'école privée et le 26 mars pour l'école publique). Le restaurant scolaire sera ouvert aussi au même moment pour permettre aux parents de goûter quelques repas.

Jean Luc DUVEL présente les résultats du questionnaire en ligne réalisée par Océane RIVALLAND. Ceux-ci seront mis en ligne sur facebook et sur le site internet dans quelques semaines.

Jean Luc DUVEL explique qu'un petit cirque organisera un spectacle le 9 mars à 15h00 place du cimetière.

Christine FERARD et Marie Paule GILLOUARD font part d'une opération de solidarité pour les ukrainiens. Des affiches seront réalisées afin d'informer de la solidarité de la Commune de Chatillon en Vendelais. Il sera proposé aux habitants de déposer des dons en Mairie ( selon la liste établie par la Protection Civile ). Ces dons seront ensuite acheminés par la Protection Civile.

Yohann CHANTREL explique qu'on lui a fait part du fait que le multisport semblait manquer de bancs et souhaitait savoir si c'était volontaire et si on pouvait y remédier. Claudie BENARD répond qu'il y a des bancs dit assis/debout destinés à empêcher de squatter.

Yohann CHANTREL trouve que le ralentisseur de la Chapellerie manque de visibilité la nuit. Jean Luc DUVEL répond qu'il convient de voir avec le Syndicat départemental d'Énergie 35 afin d'envisager un éclairage solaire plus important.

La séance est levée à 22h45.

\*\*\*\*\*



Le secrétaire de séance,  
Bernard JACQUES



A Châtillon-en-Vendelais,

Le 04 mars 2022

Le Maire,  
Jean-Luc DUVEL

